

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 17/07/2020

REFERENCE : MARS N°2020_65

OBJET : DEPISTAGE VIROLOGIQUE SYSTEMATIQUE PAR RT-PCR POUR TOUTE PERSONNE CONSULTANT OU ENTRANT EN HOSPITALISATION ET AYANT UN ANTECEDENT DE SEJOUR A L'ÉTRANGER DANS LES **14** DERNIERS JOURS.

Pour action

☒ Établissements hospitaliers

☒ Établissements médico-sociaux

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

La circulation du SARS-CoV-2 est encore très active ou repart à la hausse dans de nombreux pays (États-Unis d'Amérique, Mexique, Brésil, Algérie, Serbie, etc.). Des reconfinements localisés, dont plusieurs en Europe, ont également été décidés par les autorités (deux cantons du nord-est d'Allemagne, Lérida en Espagne, Lisbonne au Portugal, Melbourne en Australie, etc.).

Avec la reprise progressive des flux internationaux, des cas importés de différents pays ont été signalés ces dernières semaines et certains ont été à l'origine de chaînes de transmission sur le territoire national.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant afin d'éviter toute chaîne de transmission au sein des établissements de santé à partir de patients ayant séjourné à l'étranger.

À cet effet nous vous demandons de bien vouloir assurer la réalisation d'un test RT-PCR et d'une sérologie pour le SARS-CoV-2 lors de l'admission en hospitalisation, d'une personne ayant séjourné à l'étranger, en Guyane ou à Mayotte dans les 14 jours précédant son entrée sur le territoire national (ces dispositions s'appliquent aussi pour les territoires de Guyane ou de Mayotte, pour une personne ayant séjourné à l'étranger).

En cas de test virologique positif, il appartiendra au médecin en charge du patient de décider si la prise en charge est confirmée avec la mise en place de mesures ad hoc ou reportée. Le couplage des techniques de dépistage par virologie et sérologie permet de faciliter la caractérisation du statut d'infectiosité du patient (cf. avis du HCSP du 8 juillet 2020 relatif à la conduite à tenir en fonction du statut virologique SARS-CoV-2 chez une personne testée dans le cadre du dépistage ou du contact-tracing).

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé